

Voix d'Or des Corbières

SAISON 7 - 14 & 15 AVRIL

2018

SAMEDI 14/04
sélections
À PARTIR DE 20H

DIMANCHE 15/04
finale
À PARTIR DE 14H30

Lézignan
Corbières

Palais
des Fêtes

INSCRIPTIONS & HÉBERGEMENT
Maison des Jeunes et de la Culture
Tél : 04 68 27 03 34 / 25, rue Marat / 11200 LÉZIGNAN
www.mjc-lezignan-corbieres.com



Organisation

quoi ?

La MJC de Lézignan avec la collaboration de la section chant organise le concours de chant « La Voix d'Or Des Corbières » 2018.

où ?

Les sélections et la finale du concours se dérouleront au Palais des Fêtes de Lézignan-Corbières.

Possibilité d'hébergement à la MJC de Lézignan-Corbières.

quand ?

Les sélections pour la finale du concours auront lieu le samedi 14 Avril 2018 à partir de 20h ; la finale se déroulera le dimanche 15 Avril 2018 à partir de 14h30.

*Inscription au concours gratuit
(fin des inscriptions le 6 Avril 2018)
5 € de caution / candidat
Entrée public 5 € adh. / 8 € non-adh.*



Règlement

ARTICLE 1 - 5 CATÉGORIES

Juniors de 0 à 15 ans / Jeunes adultes de 16 à 21 ans / Adultes de 22 ans et + / Auteurs Compositeurs Interprètes (pas d'âge limite) / Duos (pas d'âge limite). Les candidats peuvent s'inscrire dans autant de catégories qu'ils le veulent.

ARTICLE 2 - INSCRIPTION

Chaque candidat(e) devra faire parvenir le dossier d'inscription complet rapidement avec le chèque de caution de 5 € et il sera contacté ultérieurement pour les horaires et déroulement de la soirée. Les mineurs devront être accompagnés des parents à chaque étape du concours. Pour tout renseignement sur l'hébergement prendre contact avec la MJC au 04 68 27 03 34.

Pièces à fournir :

- > une fiche d'inscription remplie
- > le règlement signé
- > une photo d'identité
- > une pièce d'identité du candidat(e)
- > une pièce d'identité du tuteur légal pour les mineurs
- > un chèque de caution de 5 € à l'ordre de la MJC
- > l'autorisation parentale pour les mineurs

ARTICLE 3 - MODALITÉS

L'accompagnement musical se fera :

- > soit avec une bande instrumentale de bonne qualité (MP3, WMA, Audio) pouvant être lue à partir d'une clé USB et ne comportant que la musique et les chœurs ;
 - > soit avec un instrument de type guitare, synthé.
- Les candidats devront avoir préparé 2 chansons, une pour les sélections du samedi et une autre pour la finale du lendemain en cas de qualification.

ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Lors du concours, les candidats seront sélectionnés devant un jury de professionnels sur des critères scéniques, la justesse, et placements. Tout retard ou absence seront considérés comme éliminatoire et le chèque de caution sera encaissé par la MJC.

ARTICLE 5 - SÉLECTIONS

Les auditions se dérouleront en public le samedi 14 Avril au Palais des Fêtes de Lézignan à partir de 20h. Le jury est composé de professionnels (producteur, chanteur, prof de chant, coach vocal, musicien). Les membres du jury sont renouvelés à 50% chaque année. Les décisions du jury seront sans appel.

ARTICLE 6 - FINALE

8 candidats dans les catégories Juniors, Jeunes Adultes et Adultes et 4 candidats dans les catégories Duos et ACI seront sélectionnés pour la finale qui se déroulera le dimanche 15 Avril au Palais des Fêtes de Lézignan à 14h30.

ARTICLE 7 - RÉCOMPENSES

Les premiers de chaque catégorie se verront attribuer le trophée de La Voix d'Or des Corbières, la qualification directe pour la finale NATIONAL-VOICE-VICTORY ; le gagnant gagnera la somme de 50 € et 25 € pour les Duos.

Attribution du Prix René COLL (trophée + prime de 50 €) au candidat coup de coeur des membres du jury.

Attribution du Prix Michèle RASPAUD (trophée + don de 50 €) à une association qui aura fait une action culturelle ou caritative dans l'année.

ARTICLE 8 - DROIT

Le fait d'adresser un dossier pour participer à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement. Les candidats acceptent que leurs prestations soient diffusées sur Internet ou sur tout support médiatique. Le gagnant du concours ne pourra pas se représenter dans la même catégorie au concours de l'année suivante et sera invité pour chanter à la finale.

ARTICLE 9 - ANNULATION

La MJC se réserve le droit d'annuler le présent concours si le nombre de candidats n'est pas assez important ou en cas de force majeure. En cas d'annulation du fait de l'association, la MJC renverra les chèques de caution de l'inscription aux participants.

ARTICLE 10 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Si pour des raisons d'organisation et de cohérence le présent règlement devait être modifié, les candidats en seraient avisés.

Fait à, le/...../.....

Signature « Lu et approuvé » :

Inscription

collez votre
photo

ICI

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Portable :

Email :

Date de naissance : . / . / . Nationalité :

Catégories : Juniors de 0 à 15 ans Auteurs, Compositeurs, Interprètes pas d'âge limite
 Jeunes adultes de 16 à 21 ans Duos pas d'âge limite
 Adultes de 22 ans et +

* inscription à plusieurs catégories possible, 5 € de caution par inscription.

Chanson pour la sélection :

Chanson pour la finale :

Toutes les bandes sonores sont acceptées. Un chèque de 5 € de caution vous sera demandé à l'inscription.

Je soussigné(e) : déclare être majeur au jour du concours et avoir pris connaissance du règlement en vigueur pour le présent concours. J'autorise la MJC de Lézignan Corbières à utiliser les images (photos et vidéos) prises durant le concours à des fins de communication et de promotion.

Fait à : Le : . / . / . Signature :

Autorisation Parentale Obligatoire pour les mineurs

Je soussigné(e) :
autorise mon enfant :
à participer aux sélections du concours de chant « La Voix D'or Des Corbières » se déroulant le 14 Avril 2018.
Joindre obligatoirement une photocopie de pièce d'identité du responsable légal et du candidat mineur.

Fait à :

Le : . / . /

Signature :

À RENVoyer AVANT LE 6 AVRIL 2018 À :
MJC de Lézignan « La Voix D'or des Corbières » 25, rue Marat 11200 Lézignan-Corbières
Ou par mail : lavoixdordescorbières@live.fr / Tel : 06 79 28 26 62

